

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CULTURE - ECOLE DE MUSIQUE DE SANNOIS :
CONSEIL D'ADMINISTRATION – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 26 septembre, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
Mme TROUZIER EVEQUE, Mme ABDELOUHAB,
M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Le nombre de conseillers Conseillers Délégués
en exercice est de 35 M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

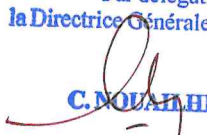
Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 07 octobre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20251002 - DL2025 - 127

Publiée le 08 octobre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOURAH HETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/127 du 02 octobre 2025

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - CULTURE - ECOLE DE MUSIQUE DE SANNOIS : CONSEIL D'ADMINISTRATION – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21, L 2121-21, L 2121-33,

Vu des statuts de l'Ecole de Musique de Sannois,

Vu la délibération N° 2020/78 du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Sannois,

Vu la délibération N° 2025/87 du 19 juin 2025 portant - Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Sannois – Remplacement d'un représentant de la Ville,

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants de la Ville de Sannois en tant que membres de droit du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Sannois,

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration suite à la volonté de Monsieur GORZA Laurent de quitter la majorité municipale, il convient de le remplacer au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Sannois,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 12

DECIDE :

Article 1^{er} : de désigner au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique de Sannois :

- Madame HELT Liliane

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Liliane HELT

Conseillère municipale
délégée aux collectifs citoyens
autour du développement durable